



CAHIER D'ACTEUR

PROJET DE NOUVEAUX RÉACTEURS^{17.09.2024}
NUCLEAIRES^{17.01.2025}
À GRAVELINES

N°31 | JANVIER 2025



P Ô L E
MÉTROPOLITAIN
DE LA CÔTE
D'OPALE

Le PMCO couvre un territoire urbain et rural, de plus de 700 000 habitants sur le littoral de la Côte d'Opale. Il est composé de 11 EPCI et des conseils départementaux du Nord et du Pas-de-Calais.

Les membres du PMCO débattent de sujets intéressant le territoire, impulsent des actions d'intérêt métropolitain, arrêtent des positions communes, affirmant le rôle de la Côte d'Opale dans la dynamique régionale.

Contact : PMCO

Président: Patrice VERGRIETE
5 Quai de citadelle
59140 DUNKERQUE
T +33 3 28 51 92 35
Site Internet : www.pm-cote-opale.fr

Le point de vue du Pôle Métropolitain de la Côte d'Opale (PMCO)

EN BREF.

Le projet de construction de deux réacteurs nucléaires EPR2 à Gravelines porté par EDF (RTE assurant le raccordement au réseau du projet), constitue un élément indispensable dans le cadre des enjeux de décarbonation des activités et des objectifs d'atteinte de neutralité carbone, en proposant une capacité de production d'énergie électrique bas carbone.

Fort d'un territoire dynamique, à la fois rural et urbain et disposant d'un littoral, le PMCO porte son attention notamment aux enjeux de durabilité à l'échelle métropolitaine.

Affirmant son engagement en faveur du projet d'implantation de deux réacteurs EPR2 à Gravelines dans le cadre d'un mix énergétique bas carbone, le PMCO sera attentif aux enjeux territoriaux structurants (aménagement de territoire, enjeux socio-économiques, environnementaux...) entourant le projet et aux conditions d'intégration territoriale d'un tel projet pour que ses retombées soient au bénéfice des habitants de la Côte d'Opale, autour d'une coordination et dialogue territoriaux.



L'engagement du territoire en faveur de la décarbonation des activités et la place indispensable du nouveau nucléaire à Gravelines

L'atteinte des objectifs de neutralité carbone à horizon 2050, les défis liés au changement climatique et à ses impacts constituent des enjeux majeurs pour lesquels la France s'est engagée en promouvant une transition énergétique essentielle et indispensable pour accompagner ce mouvement.

Pour répondre à ces enjeux, la recherche de sobriété dans les différentes activités, le besoin accru de disposer d'une électricité bas carbone notamment au travers des énergies renouvelables et de la production d'électricité d'origine nucléaire sont indispensables.

Fort d'un territoire dynamique, aux activités diversifiées et denses, notamment les activités économiques présentes sur le territoire (industrie, transport et logistique, économie maritime, activités halieutiques, agricoles et agro-alimentaires, artisanat, TPE-PME, tourisme...), le PMCO porte, entre autres, son attention, dans le cadre de ses missions à l'échelle métropolitaine, aux enjeux de durabilité (notamment la projection bas carbone du territoire et le mix énergétique).

Ainsi, le PMCO est **favorable au projet de construction d'une paire de réacteurs nucléaires EPR2 à Gravelines** qui s'inscrit dans la stratégie territoriale de mix énergétique avec notamment le recours aux énergies nucléaires et renouvelables.

Le projet de 2 nouveaux réacteurs EPR2 sur Gravelines, deuxième projet du programme de nouveau nucléaire en France, permettrait de disposer d'une capacité de production d'électricité complémentaire de l'ordre de 3 340 MWe et contribuerait activement aux enjeux de décarbonation des activités locales, régionales et nationales, s'agissant d'un programme national.

Le recours au nouveau nucléaire permet d'ailleurs de disposer d'une capacité de

production d'énergie électrique pilotable et bas carbone.

Le projet tel qu'envisagé, représente un projet d'envergure à l'échelle nationale et, à fortiori, encore plus à la maille locale. En cas de réalisation de celui-ci par EDF, les impacts et enjeux d'intégration territoriale du projet seront importants, c'est pourquoi le PMCO est attaché à l'intégration du projet dans l'écosystème territorial et aux retombées du projet.

Un plan d'actions territorial dédié aux enjeux territoriaux entourant le projet

Au regard de la zone d'influence géographique du projet, le territoire du PMCO sera impacté en termes d'aménagement du territoire, d'enjeux socio-économiques, environnementaux, si le projet est confirmé. C'est pourquoi le PMCO est engagé, dès à présent et dans le cadre de ses missions, dans des réflexions territoriales entourant un tel projet, pour une **coordination et un dialogue interterritorial indispensable** à l'échelle métropolitaine.

Le PMCO contribue activement en coordonnant un plan d'actions territorial ouvrant le dialogue territorial volontaire entourant le projet, qui réunit l'Etat, la Région Hauts-de-France et la Communauté urbaine de Dunkerque ainsi que les différents acteurs territoriaux. Autour de cette gouvernance territoriale volontaire, sont échangés les conditions d'intégration d'un tel projet dans l'écosystème territorial, les enjeux et impacts territoriaux susceptibles de se concrétiser à validation du projet, en termes d'aménagement de territoire (logements, hébergements, mobilité...), de sujets environnementaux ou encore socio-économiques (emplois, formations, compétences, développement territorial...).

Par ailleurs, le sujet de la fiscalité territoriale induite et des aides doit être rapidement étudié pour anticiper les adaptations nécessaires sur les territoires. Le PMCO entend porter ainsi son attention sur les enjeux d'intégration du projet dans le territoire métropolitain. Ce projet doit

apporter des retombées bénéfiques pour le territoire métropolitain.

En termes d'aménagement de territoire et attractivité

L'implantation de 2 EPR2 sur un site dédié à un développement économique depuis plusieurs décennies maintenant, conjuguée aux développements industriels attendus, vient réinterroger **la vision des territoires**. Le développement des territoires limitrophes, membres du PMCO, est à repenser : avec la localisation des emplois, les circulations vont se modifier, concentrant des déplacements domicile-travail vers une partie du territoire qui n'était pas autant concernée. Les navettes domicile-travail le montrent bien déjà : les origines concernent les Hauts de Flandre, le Calaisis, l'Audomarois et également le secteur d'Hazebrouck. Une logique de complémentarité de l'offre de mobilité multimodale doit être réfléchie.

Ainsi, concernant le **logement**, deux phases du projet se distinguent : le chantier et la phase d'exploitation, correspondant respectivement à des besoins très spécifiques d'hébergements temporaires à étudier de manière particulière, et à des besoins de logements pérennes qui eux, s'inscrivent dans les enjeux globaux de développement. **La complémentarité territoriale sera recherchée** : chaque territoire offre un cadre de vie différent, leur diversité est un gage de réponse aux besoins existants et futurs.

La production de logements à envisager pour répondre aux besoins existants et futurs est pensée de manière collective.

Les salariés, intervenants sur le projet des deux EPR2 et des autres industries prévoyant de s'implanter dans la zone, ne résideront pas tous à proximité immédiate des sites de production. Aussi, l'aménagement du territoire devra intégrer l'adaptation de l'offre de logements à cet afflux (répondre aux besoins des habitants et des futurs salariés en lien avec les enjeux fonciers) et la qualité du cadre de vie (qualité du logement, qualité du quartier de résidence et niveau de services offerts,

qualité des espaces publics). L'offre de soins sera aussi un enjeu crucial pour la population, dans un contexte de démographie médicale critique.

Relativement à **l'offre de mobilité**, les liaisons entre les hébergements temporaires et le chantier seraient directement assurées par EDF. Pour les autres besoins, deux échelles se dégagent :

- Au niveau du bassin de vie, le développement du schéma express régional métropolitain (SERM) de la Côte d'Opale, porté par le PMCO, la Région et l'État, permettra de mettre en place des services de cars express, de fiabiliser l'axe ferroviaire Calais-Dunkerque, ainsi que de promouvoir des services de covoiturage.
- Plus localement, au niveau du port Ouest, les liaisons urbaines seront renforcées dans le cadre du programme "industries sans parkings" qui sera opérationnel avant les pics des effectifs prévus par le projet de création des 2 réacteurs EPR2.

Ainsi, l'objectif est que les salariés résidants dans le bassin de vie puissent bénéficier de services et d'infrastructures adaptés à chaque situation : liaisons cyclables, solutions d'intermodalité (TER-bus urbains, TER-vélo, covoiturage-parking relais-navette EDF...). Le PMCO veillera à assurer la coordination interterritoriale.

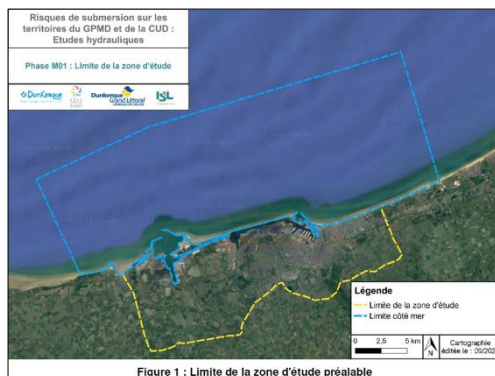
En termes environnementaux

Le PMCO apporte des solutions techniques et un éclairage réglementaire sur son territoire en matière d'évolution du trait de côte et de risque de submersion marine.

Le polder du Delta de l'Aa sur lequel se situe le projet d'implantation des 2 réacteurs EPR2 est, par nature, vulnérable à ce risque. Les protections érigées (digues, ouvrages hydrauliques) et les cordons dunaires ont ainsi un rôle de défense des enjeux de ce territoire.

Le périmètre d'implantation des EPR2 bénéficie de la protection de systèmes d'endiguement autorisés suite aux études de danger portées par le PMCO. En outre, ce dernier mène actuellement une étude hydraulique (périmètre indiqué sur la carte) sur la connaissance du risque de submersion marine actuel et à venir à

l'échelle du périmètre portuaire du Grand Port Maritime de Dunkerque incluant la zone d'implantation des EPR2. Dans le cadre de cette étude, le PMCO a associé EDF afin de prendre en considération, dans ses modèles hydrauliques, les impacts de l'implantation des EPR2 ainsi que les actions menées par EDF afin de réduire la vulnérabilité du site et les impacts sur le territoire.



En matière d'économie circulaire :

- la CUD réfléchit à un projet de réutilisation des eaux en sortie de la station d'épuration de Gravelines, contribuant alors à une gestion durable de la ressource en eau.
- le PMCO anime un groupe d'action local pour la pêche et l'aquaculture. Alors que l'une des préoccupations d'une centrale nucléaire est l'effet thermique de l'eau de refroidissement rejetée, cette préoccupation se transforme en atout (synergies déjà mises en place autour de la centrale de Gravelines) en promouvant l'utilisation de l'eau de refroidissement provenant de la centrale pour des activités d'élevage de poissons par d'autres acteurs. Cela démontre que des solutions innovantes peuvent être développées pour intégrer le projet dans l'écosystème de manière plus harmonieuse.

De la même manière et plus globalement, les nouvelles implantations et constructions de logements ou d'équipements vont entraîner des **besoins**

— **environnementaux à compenser** qui devront se penser de manière collective.

En termes d'enjeux socio-économiques

L'Université du littoral Côte d'Opale, partenaire du PMCO, a engagé un programme de **formations** relatif à la décarbonation des activités économiques et industrielles. Ainsi, plusieurs générations d'étudiants pourront être formées aux métiers de l'énergie décarbonée. De plus, plusieurs champs de **recherche** pourraient concerner le domaine du projet (sciences physiques ou chimiques, sciences humaines ...).

Au-delà de l'université, il est essentiel que les jeunes formés sur le territoire de la Côte d'Opale puissent **accéder aux emplois** offerts par le projet à **différents niveaux de qualification** et en vue de l'acquisition durable de compétences sur le territoire. Le projet doit également être l'opportunité pour la population éloignée de l'emploi d'acquérir des compétences et qualifications et de réintégrer le monde de l'emploi.

CONCLUSION

Projet d'ampleur, la création de deux réacteurs EPR2 à Gravelines concourt à la décarbonation des territoires, le PMCO y étant favorable. En cas de validation par EDF, ce projet va impacter le territoire métropolitain. Autour d'un dialogue territorial avec les différents partenaires où le Pôle assure une mission de coordination, les enjeux d'aménagement de territoire, sujets environnementaux ou socio-économiques du territoire sont au cœur des préoccupations du PMCO et de ses partenaires. SERM de la Côte d'Opale, logements, économie circulaire, études... autant de sujets étudiés. Le projet doit s'intégrer de manière optimale dans le développement durable du territoire et ouvrir des opportunités et retombées positives pour le territoire (emplois, compétences, fiscalité territoriale...).

